



MINISTRE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail



Rapport d'Activités 2009

et

Priorités 2010





Sommaire

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2009.....	- 3 -
II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2009.....	- 4 -
2.1 - RESULTATS TECHNIQUES DE L'ANNEE 2009	- 4 -
2.1.1 - Rappel des enjeux financiers	- 4 -
2.1.2 - Planification des lignes budgétaires	- 5 -
2.1.3 - Passation des marchés	- 5 -
2.1.4 - Approbation des marchés	- 8 -
2.1.5 - Exécution financière des marchés	- 11 -
2.1.6- Commande de bons de carburant DMP	- 11 -
2.2. - Gestion des opérations en région.....	- 13 -
2.2.1- Passation des marchés en région.....	- 13 -
2.2.2- Approbation des marchés en région	- 14 -
2.2.3- Analyse des Economies réalisées par région.....	- 16 -
2.3 - ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS.....	- 17 -
2.3.1 Sous-direction de la Réglementation et de la Régulation	- 17 -
2.3.2- Sous-direction des Procédures et Opérations	- 19 -
2.3.3- Sous-direction des systèmes d'Information et de la Communication.....	- 22 -
2.3.4- Sous-direction de la Formation	- 25 -
2.4 - MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS
2.4.1- Banque de données des prix de référence (BDPR).....	- 27 -
2.4.2 - Projet de catégorisation des entreprises	- 28 -
2.4.3- La démarche qualité dans les marchés publics.....	- 29 -
III- DIFFICULTES DE LA GESTION 2009.....	- 30 -
IV- PROGRAMME D'ACTIVITES 2010.....	- 30 -



I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2009

Contexte et priorités

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2009 s'inscrit dans le contexte général de poursuite des efforts de sortie de crise et de reconstruction du pays. Un tel contexte impose plus de rigueur et de discipline dans l'exécution budgétaire et un recours plus accru aux procédures concurrentielles de marchés publics.

Par ailleurs, l'année 2009 a été la quatrième année de la mise en œuvre effective des résultats de la réforme des marchés publics. Cette réforme a mis en place des innovations importantes sur les plans réglementaire et institutionnel. Il apparaît nécessaire, en conséquence, que les résultats de la réforme et le nouveau dispositif qui en découle, soient largement diffusés auprès des acteurs publics mais également des partenaires privés et de la société civile. Aussi, après quatre années de mise en œuvre effective, un bilan devra-t-il être fait pour tirer les enseignements et ainsi passer à une autre étape de la réforme.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, la proposition du programme d'activité 2009 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités suivantes :

- ◆ Poursuite de la mise en œuvre des résultats de la réforme des marchés publics ;
- ◆ Mise en place d'un dispositif accompagnant le processus de sortie de crise et de reconstruction ;
- ◆ Poursuite du programme de formation et de renforcement des capacités ;
- ◆ Extension du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP);
- ◆ Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics.



II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2009

2.1 - RESULTATS TECHNIQUES DE L'ANNEE 2009

2.1.1 - Rappel des enjeux financiers

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2009, ces dépenses s'élèvent à un montant total de 861,4 milliards de F CFA répartis par type de structures selon le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Enjeu financier et planning de passation

Type de structures	Nombre de lignes soumises à marchés	Montant total des lignes soumises à marchés (en milliards de F CFA)	Nombre planning enregistrés	Montant total des lignes planifiées
ADMINISTRATION CENTRALE	1284	696,9	859	108,3
COLLECTIVITES	710	56,8	258	26,5
EPN	421	112,6	407	62,1
TOTAL	2415	861,4	1524	196,9

Le montant total des lignes soumises à marché de l'administration centrale est de 696,9 milliards de F CFA soit 81% du montant total des lignes à marchés. Les Etablissements Publics Nationaux quant à eux représentent 13% soit 112,6 milliards. Ces deux entités représentent 94% de l'assiette de passation des marchés. Cela peut s'expliquer par la disponibilité des budgets des différentes structures qui les composent. La part des collectivités est passée de 18% en 2008 à 6% en 2009, soit une baisse de 12%. Ce résultat est le fait des difficultés que la DMP rencontre quant à la disponibilité des budgets des collectivités.



2.1.2 - Planification des lignes budgétaires

Conformément à l'article 4 du Code des Marchés Publics de 2005, toutes les structures assujetties audit Code sont tenues, dès l'approbation de leur budget, de préparer, avant la passation de tout nouveau marché, un programme prévisionnel et révisable de passation des marchés en cohérence avec les crédits qui leur sont alloués et leur programme d'activités annuel.

Des conférences de programmation organisées par les Points Focaux des Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) des ministères techniques, découlent les résultats suivants : 1524 plannings réalisés et validés par la DMP dont 56% qui concernent l'administration centrale et les régies, 27% pour les EPN et 17% pour les collectivités (Cf. tableau 1 ci-dessus).

2.1.3 - Passation des marchés

La passation des marchés a concerné les budgets de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques. Elle s'est faite à travers les modes de passation traditionnels, à savoir la mise en concurrence (appel d'offres ouvert 'AOO' et restreint 'AOR') et les marchés de gré à gré (GAG).

Le nombre total d'appels d'offres lancés en 2009 est en hausse de 15,3% par rapport à celui de 2008. En effet, 806 consultations ont été faites en 2009 contre 699 en 2008.

Analyse par type de prestations

L'analyse de la passation globale intègre les demandes de gré à gré autorisées. Ainsi, le niveau de la passation a augmenté de 0,8% de 2008 à 2009, passant de 879 à 886 opérations.

Tableau n°2 : Répartition des appels d'offres lancés selon le mode et le type de consultation

Type	2008				2009			
	AOO	AOR	GAG	Total	AOO	AOR	GAG	Total
Travaux	320	18	90	428	377	43	28	448
Fournitures	195	75	35	305	210	73	7	290
Prestations	77	14	55	146	70	33	45	148
TOTAL	592	107	180	879	657	149	80	886

Source : données DMP

Pour l'année 2009, l'analyse par type fait ressortir que sur les 886 opérations, plus de la moitié (50,6%) concerne des marchés de travaux, 32,7% de fournitures et 16,7% de prestations de service.

Analyse par mode de passation

Il est à noter qu'en 2009, les appels d'offres ouverts et restreints ont respectivement augmenté de 7% (de 592 à 657) et de 5% (de 107 à 149) par rapport à 2008. Une baisse de 55,6% est constatée pour le nombre de demandes de gré à gré autorisées (de 180 à 80).

2.1.3.1- Procédures concurrentielles

Les procédures concurrentielles comprennent essentiellement les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints.

- *Les appels d'offres ouverts*

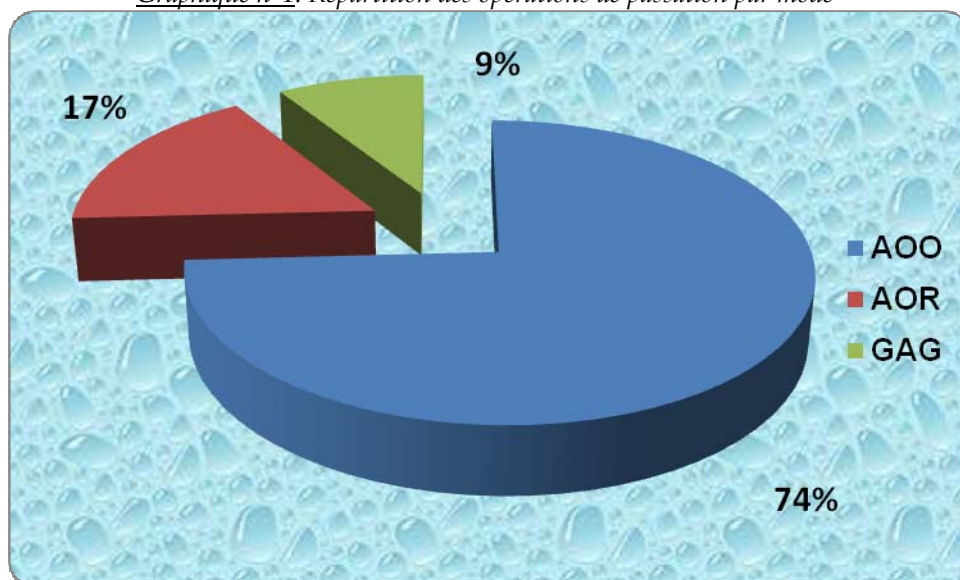
L'appel d'offres ouvert a été la procédure de passation de marchés la plus utilisée au cours de l'année 2009. En effet, sur 806 opérations, 657 ont été passées par la procédure d'appel d'offres ouvert soit 82%.

Sur les 657 appels d'offres ouverts, 377 soit 57% sont des appels d'offres de travaux contre 210 soit 32% pour les fournitures et 70 soit 11,% pour les prestations.

- *Les appels d'offres restreints*

La procédure d'appel d'offres restreint a été très peu utilisée durant l'exercice 2009. En effet, sur 806 opérations, 149 ont fait l'objet de la procédure d'appel d'offres restreint, ce qui représente 18% des procédures concurrentielles.

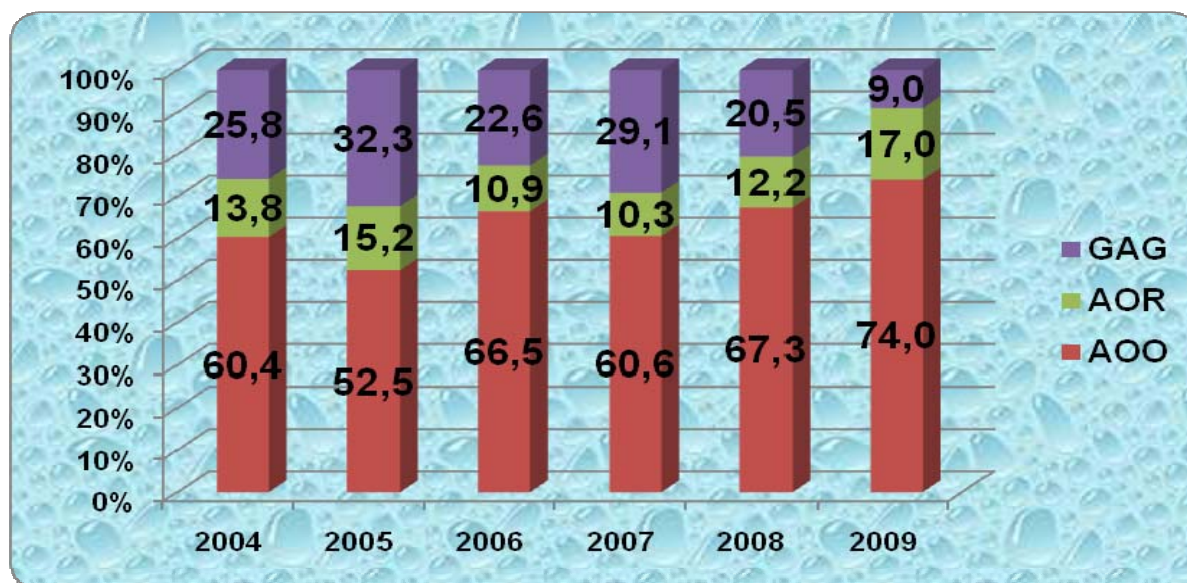
Graphique n°1: Répartition des opérations de passation par mode





Dans l'ensemble, comme le montre le graphique n°1, les appels d'offres ouverts représentent 74% de la passation pour l'année 2009 contre 17% pour l'appel d'offres restreint et 9% pour les marchés de gré à gré.

Graphique n°2 : Evolution de la passation au cours des six dernières années (en nombre)



2.1.3.2- Procédures non concurrentielles

- *Les marchés de gré à gré*

En 2009, le nombre de demandes de gré à gré autorisées au niveau de la passation est de 80 contre 180 en 2008, soit une baisse en volume de 55,6%. En termes de valeur, le montant cumulé des marchés de gré à gré est passé de 57,2 milliards de F CFA en 2008 à 21,7 en 2009, soit une baisse de 62,1%. Ce résultat dénote des efforts entrepris en matière de maîtrise des gré à gré.

2.1.3.3 - Analyse de la concurrence

En 2009, l'analyse de la concurrence a porté sur les données des procès verbaux d'ouverture réceptionnés. Il en résulte que sur 381 appels d'offres, il y a 2296 dossiers retirés, soit en moyenne 6,0 dossiers retirés par appel d'offres.

Sur les 2296 dossiers retirés, 1935 ont fait l'objet de dépôt d'offres, soit 84,3% des dossiers retirés. Il revient que 45 dossiers ont été rejetés sur le nombre de dossiers déposés, soit un taux de rejet de 2,3%.



Tableau n°3 : Participation à la concurrence en 2009

Type de prestations	Nombre d'appels d'offres concernées	Dossiers retirés		Dossiers déposés		Dossiers acceptés	
		Effectifs	Moyenne	Effectifs	Taux %	Effectifs	Taux %
Travaux	151	1 028	6,8	943	91,7	934	99,0
Fournitures	176	914	5,2	674	73,7	662	98,2
Prestations	54	354	6,6	318	89,8	294	92,5
TOTAL	381	2 296	6,0	1 935	84,3	1 890	97,7

Source : données DMP

2.1.3.4- Les résiliations

Au cours de l'année 2009, quarante huit (48) marchés ont été résiliés. Sur les 45 marchés résiliés, 39 sont des marchés de travaux, 10 sont des marchés de fournitures et un marché de prestation, ce qui représente respectivement en valeur 89%, 10% et 1%. Des 48 marchés résiliés, 2 marchés de travaux le sont avec faute tandis que 46 marchés ont été sans faute dont 37 travaux, 8 fournitures et 1 prestation. Le montant total des marchés concernés par ces résiliations est de 5 051 458 227 FCFA.

2.1.4 - Approbation des marchés

Le montant des marchés approuvés pour l'année 2009 s'élève à 309,4 milliards de F CFA contre 319,3 milliards de F CFA en 2008, soit une baisse de 3,2% de 2008 à 2009. Cette baisse peut s'expliquer par le faible niveau des opérations des collectivités décentralisées. La plupart d'entre elles ont entamé leurs activités de passation des marchés en fin d'année budgétaire.

- *Selon le mode de passation*

En valeur, le montant total des marchés approuvés en 2009 est de 309,4 milliards de F CFA. La proportion des marchés passés par les procédures concurrentielles est de 72,2 % contre 69,4% en 2008. Cette masse représente 223,3 milliards de F CFA. Les marchés passés par appel d'offres ouverts représentent 50,6%. Il est à noter que la part des marchés passés par appel d'offres restreint a considérablement augmenté au cours de l'année 2009 passant de 8,7% à 21,6%

Les procédures non concurrentielles quant à elles représentent 27,8%.

Le pourcentage des marchés de gré à gré au sens strict (demandes de gré à gré autorisées) représente 12,8% des marchés approuvés. Néanmoins, les autres procédures telles que les avenants, les lettres de commande valant marché



pour l'achat des véhicules administratifs et les conventions sont assimilées aux marchés de gré à gré. Ce qui donne un total de 27,8% de gré à gré contre 30,6% en 2008. Il reste donc des efforts à faire pour descendre en dessous du seuil maximum de 20% de gré à gré préconisé par les partenaires au développement.

Ces efforts devront essentiellement concerner l'achat des véhicules, la maîtrise des avenants et des conventions. Des réflexions doivent être menées quant à la méthode adéquate et efficiente d'acquisition des véhicules administratifs qui représentent en moyenne 10 milliards par an depuis 2000.

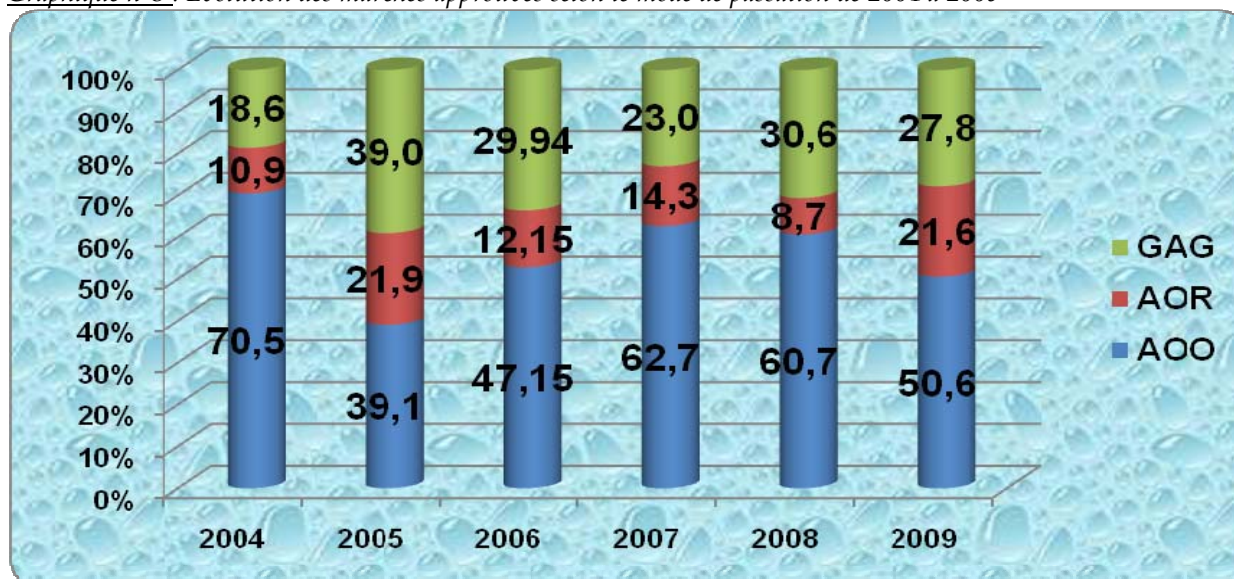
Aussi les avenants et les conventions devront être mieux encadrés pour ne pas inhiber les efforts faits pour la maîtrise de demandes de gré à gré.

Tableau n°4 : Caractéristiques des marchés approuvés selon le mode de passation (en valeur)

MODE	Montant en F CFA	Pourcentage
AOO	156 439 833 561	50,6
AOR	66 851 228 883	21,6
Procédures concurrentielles	223 291 062 444	72,2
GAG	39 674 533 396	12,8
Conventions	15 372 852 490	5,0
Véhicules	13 179 145 055	4,3
Avenants	17 902 726 462	5,8
Total	309 420 319 847	100,0

Source : données DMP

Graphique n°3 : Evolution des marchés approuvés selon le mode de passation de 2004 à 2009





- *Selon le type de marché*

En valeur, les marchés de travaux sont les plus importants et représentent 47% des marchés approuvés. Les marchés de fournitures quant à eux représentent 28% dont 4% pour les lettres de commande valant marché ensuite viennent les marchés de prestations avec 21% des marchés approuvés.

Tableau n°5 : Caractéristiques des marchés approuvés selon le type de marchés

TYPE	Total	%
Fournitures	86 093 178 269	28
Véhicules	13 179 145 055	4
TOTAL FOURNITURE	99 272 323 324	32
Travaux	146 233 298 242	47
Prestations	63 914 698 281	21
Total	309 420 319 847	100

Source : données DMP

- *Selon les catégories d'assujettis*

L'analyse par autorité contractante montre que 86,5% des marchés approuvés cette année sont issus de l'administration centrale contre 74,3% en 2008. La part des marchés passés par les EPN est en baisse, passant de 19% en 2008 à 10,2% en 2009. La part des marchés passés par les collectivités est également en baisse passant de 6,7% en 2008 à 3,3% en 2009. Un effort doit être fait pour capter leur budget et faire appliquer la concurrence dans leurs acquisitions.

Graphique n°4 : Répartition des marchés approuvés selon les catégories d'assujettis

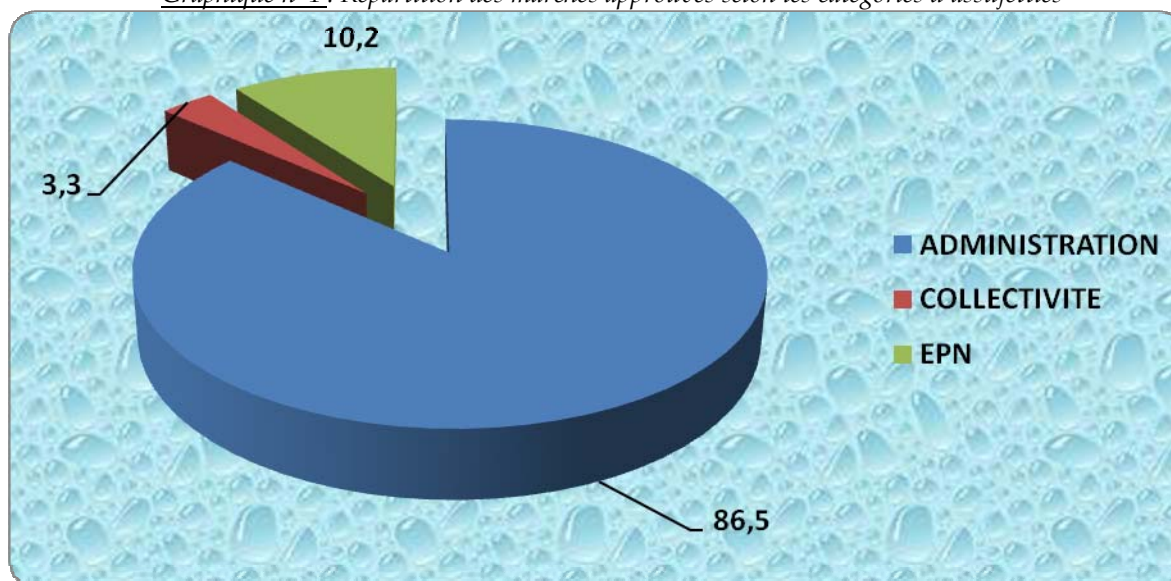




Tableau n°6 : Evolution de l'approbation au cours des trois (3) dernières années

Années	Montant en milliard de Fcfa	Evolution par rapport à l'année précédente en %
2007	190,7	+56
2008	319,2	+67
2009	309,4	-3

Source : données DMP += augmentation -= baisse

2.1.5 - Exécution financière des marchés

Le montant des crédits réservés pour la prise en charge des dépenses sur marchés au titre du budget 2009 s'établit à 114,6 milliards F CFA. Ces réservations ont été exécutées en termes d'ordonnancement (prise en charge par le Trésor) à hauteur de 75,76 milliards de F CFA, soit un taux d'ordonnancement de 66,1%. A titre de comparaison, pour l'année 2008, 59,7 milliards F CFA ont été ordonnancés sur les 89,5 milliards de F CFA réservés, soit un taux de prise en charge de 66,7%.

Il est à noter que les réservations sur la part Don ont été les plus ordonnancées, soit un taux de 82,4% contre 79,6% pour la part Trésor et 46,6% pour la part Emprunt.

Tableau n°7 : Situation de l'exécution financière pour l'exercice 2009

	Sources de financement (montant en milliard de F CFA)			
	TRESOR	DON	EMPRUNT	TOTAL
Réservations de crédits 2008	66,86	0,80	47,00	114,6
Ordonnancements (Pris en charge)	53,20	0,66	21,90	75,76
Taux d'ordonnancement	79,6%	82,4%	46,6%	66,1%

Source : données DMP et base de données

2.1.6- Commande de bons de carburant DMP

La commande de bons de carburant DMP est marquée par des perturbations dues aux retards de paiement au titre de l'exercice budgétaire 2007.

Pour faciliter l'acceptation des commandes de l'année de 2008, il a été opéré le choix du dépôt des deux (02) premières commandes de l'année pendant le mois de mars 2009 et les deux (02) autres cinq (05) mois après.



Cette option a permis de gérer correctement le stock et le maintien du contact avec les partenaires de l'Etat et l'ensemble des intervenants du système.

De façon détaillée, le Service Carburant a réalisé les activités suivantes :

- **La création du comité technique de réflexion pour la mise en place de cartes magnétiques en remplacement des bons-valeurs DMP**

Depuis maintenant deux ans, le protocole d'accord signé le 30 octobre 1991 entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les compagnies pétrolières membres du GPP pour la livraison de carburant à l'Administration Publique à travers un système de bons-valeur communément appelés bons-DMP, est mis à mal par le retrait de façon unilatérale de la plupart de ces compagnies du système des bons-valeur DMP. En effet, ces dernières sont passées du système des bons-valeur à celui des cartes magnétiques.

Compte tenu de ce qui précède, l'Administration s'est retrouvée avec comme seuls partenaires pour la fourniture de carburant par bons-valeur DMP, TOTAL-CI et PETRO-IVOIRE avec un niveau de prestation respectif de quatre vingt dix sept pour cent (97%) et trois pour cent (3%). L'Administration s'était néanmoins accommodée de cette situation jusqu'à l'annonce faite par TOTAL-CI en mai 2009 de sa décision de retrait du système des bons-valeurs DMP, pour les mêmes raisons citées plus haut. Le délai donné à l'Administration pour passer au système des cartes magnétiques-carburant est décembre 2009.

Afin de prendre en compte cette nouvelle donne, au regard des exigences particulières dans la gestion des Administrations publiques, un arrêté a été pris pour la mise en place d'un comité technique afin de réfléchir à l'instauration de cette carte.

En attendant, des discussions sont en cours avec TOTAL-CI pour la gestion des bons carburant DMP. Par ailleurs, des concertations sont aussi en cours pour le passage à la carte magnétique de façon progressive pour l'ensemble de l'administration ivoirienne.



2.2. - GESTION DES OPERATIONS EN REGION

2.2.1- Passation des marchés en région

L'activité des directions régionales en termes de passation des marchés représente 28% avec 246 opérations sur un total national de 886. En 2009, nous notons une baisse de près de 11% au niveau des appels d'offres en région par rapport à 2008 (236).

L'analyse par mode de passation révèle que la quasi-totalité (77%) des opérations en région est faite selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Au niveau des types de marché, 71% des opérations des directions régionales concernent les appels d'offres de travaux ensuite viennent les fournitures avec 17% et les prestations 12%.

Le tableau suivant donne le récapitulatif par direction régionale des appels d'offres lancés selon le mode de passation.

2.2.1.1- Procédures concurrentielles

Tableau n°8 : Caractéristiques de la passation selon les procédures concurrentielles

REGION	AOO	AOR	TOTAL
ABIDJAN SUD	27	3	30
ABENGOUROU	32	1	33
BOUAKE	36	9	45
DALOA	53	1	54
MAN	8	2	10
SAN PEDRO	12	3	15
YAMOOUSSOUKRO	22	4	26
TOTAL	190	23	213

Source : données DMP

Au niveau de la passation, les procédures concurrentielles sont les plus utilisées. En effet, sur 246 marchés passés, 213 ont fait l'objet de cette procédure en région soit 87%.

2.2.1.2- Procédures non concurrentielles

Les procédures non concurrentielles qui regroupent les gré à gré, les conventions, les lettres valant marché et les avenants sont au nombre de 33 soit, 13% de la passation. Les tableaux ci-dessous donnent le point de la gestion des procédures non concurrentielles en volume pour 2009.



Tableau n°9 : Caractéristiques de la passation selon les procédures dérogatoires

REGION	CONV	GAG	LCVM	AVENANTS	TOTAL
ABIDJAN SUD	0	9	0	2	11
ABENGOUROU	0	0	0	0	0
BOUAKE	1	3	0	0	4
DALOA	0	2	0	1	3
MAN	0	2	0	0	2
SAN PEDRO	0	1	0	0	1
YAMOOUSSOUKRO	0	5	0	7	12
TOTAL	1	22	0	10	33

Source : données DMP

2.2.2- Approbation des marchés en région

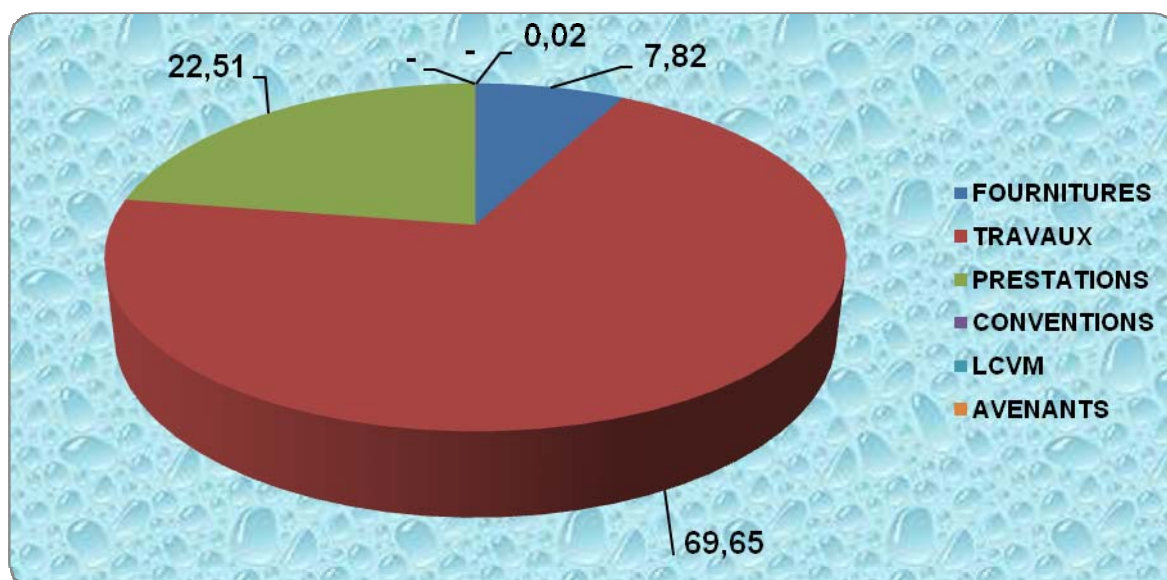
Le montant total de marchés approuvés en région au cours de l'année 2009 s'élève à 14,5 milliards de F CFA contre 18,5 milliards de F CFA en 2008. L'activité d'approbation au niveau des régions connaît une baisse de 21,6% par rapport à 2008.

- *Analyse des marchés approuvés selon le type de marchés*

Le montant des marchés relatifs aux travaux représente 69,65%. Les prestations et fournitures représentent respectivement 22,51% et 7,82%. Il faut également noter le taux des avenants qui reste en-dessous de 1% comme en 2008.

Le graphique ci-après donne le pourcentage des marchés approuvés par type.

Graphique n°5 : Situation des marchés approuvés en pourcentage par type en région



- *Analyse des marchés approuvés selon le mode de passation*

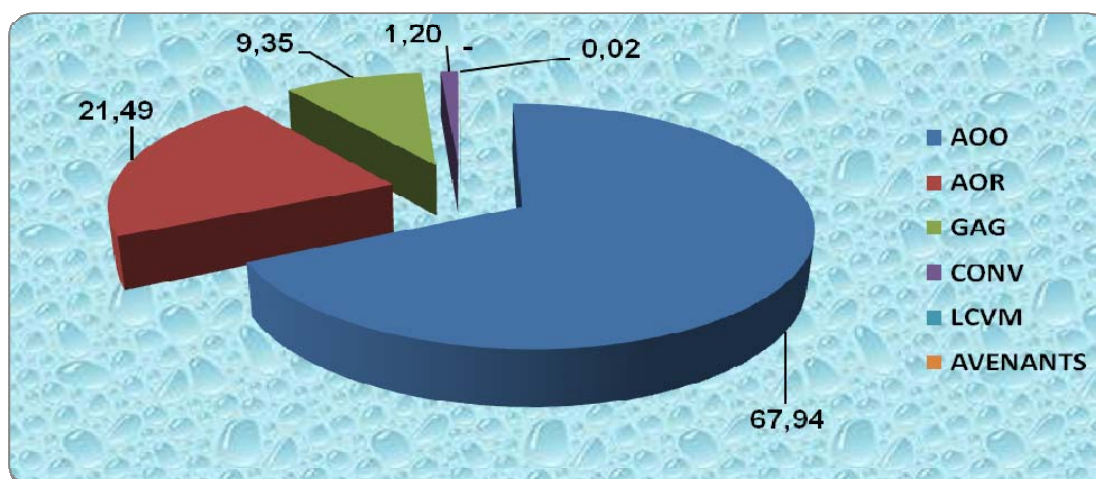
L'approbation des marchés en région, montre une prédominance des procédures concurrentielles (appel d'offres) par rapport aux procédures dérogatoires. En effet, 89,43% des marchés approuvés sont des marchés issus de la mise en concurrence.

De façon plus détaillée, il ressort que sur ce taux de 89,43% pour les procédures concurrentielles, 67,94% sont des appels d'offres ouverts contre 21,49% pour les appels d'offres restreints.

En ce qui concerne les marchés de gré à gré, ils représentent 9,35% des marchés approuvés.

Le graphique suivant permet de mieux apprécier la part de chaque mode de passation dans les marchés approuvés en région en 2009.

Graphique n°6 : Approbation par mode en région



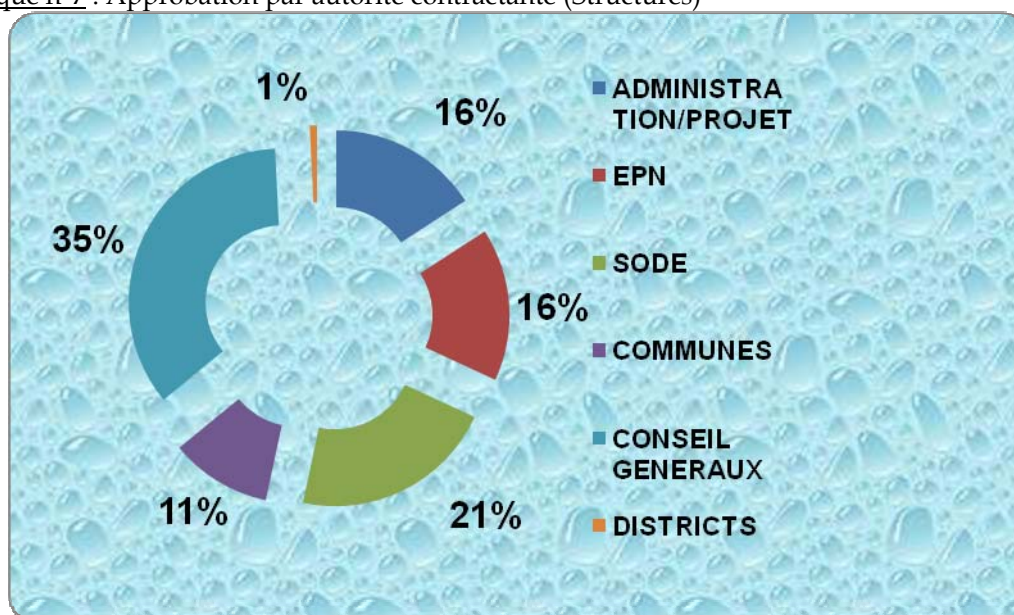
- *Analyse des marchés approuvés selon les autorités contractantes en région*

Les taux d'approbation en région selon les autorités contractantes dénotent de la vivacité des régions et surtout de la poursuite des objectifs assignés par la déconcentration. Les marchés approuvés des conseils généraux, des projets et des EPN constituent 67% de l'ensemble des marchés approuvés en région. Ici nous pouvons voir l'apport des marchés publics au développement des régions. Il est aussi à souligner l'évolution des Communes en ce qui concerne les procédures de marchés publics. En effet, leur participation passe de 5% en 2008 à 11% en 2009, ce qui est à encourager.

Le graphique suivant permet de mieux apprécier la part de chaque entité au niveau des marchés approuvés en région en 2009.



Graphique n°7 : Approbation par autorité contractante (Structures)



2.2.3- Analyse des Economies réalisées par région

Tableau n°10 : Gains réalisés en région en 2009

REGION	ESTIMATIONS	ATTRIBUTIONS	GAINS	GAINS/ESTIMATIONS
ABIDJAN SUD	1 990 941 353	1 736 772 302	254 169 051	12,8
ABENGOUROU	1 715 625 463	1 676 060 200	39 565 263	2,3
BOUAKE	4 750 596 610	4 412 983 945	337 612 665	7,1
DALOA	4 594 127 639	4 164 641 648	429 485 991	9,3
MAN	748 680 638	734 120 561	14 560 077	1,9
SAN PEDRO	4 296 202 214	3 991 311 960	304 890 254	7,1
YAMOOUSSOUKRO	2 839 085 083	2 785 513 002	53 572 081	1,9
TOTAL	20 935 259 000	19 501 403 618	1 433 855 382	6,8

Source : données DMP

La mise en concurrence pour la commande publique au niveau des régions a fait gagner 1,4 milliards F CFA à l'Etat sur une estimation de 20,9 milliards de F CFA soit un taux moyen de 6,8%. En dehors des Directions Régionales d'Abidjan Sud et de Daloa qui dépassent ou approchent un taux de 10% par rapport à l'estimation, toutes les autres régions sont en-dessous de 10%. Néanmoins, ces résultats sont à encourager compte tenu de la crise que connaît notre pays.



2.3 - ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS

2.3.1 Sous-direction de la Réglementation et de la Régulation

▪ Service de la Réglementation et des Audits

L'activité du Service se résume à trois niveaux :

Au niveau de la gestion des opérations juridiques, elle a consisté en la finalisation des projets de décret portant respectivement code des marchés publics et organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) par la prise en compte des dernières observations du comité d'arbitrage placé auprès du Secrétariat Général du Gouvernement. Il y a eu aussi l'élaboration et l'actualisation de plusieurs textes nécessaires à l'application du code des marchés publics (10 arrêtés dont 1 actualisé à savoir celui concernant la résiliation). Enfin, le Service a procédé à la collecte de textes portant sur les marchés publics. Le recueil de ces textes permettra d'avoir une vue synoptique sur la réglementation en matière de marchés publics.

Au niveau de la gestion des réclamations, il s'est agi du traitement des questions contentieuses (06 réclamations ont été reçues), auxquelles des solutions ont été apportées.

Au niveau de la gestion des audits, une formation aura lieu. Cette formation est animée par CODINORM et porte sur le module « Assistance à la mise en place du système de management de la qualité selon ISO 9001(2000) ». Il est à signaler aussi que un projet d'arrêté relatif aux modalités de mise en œuvre et de suivi des recommandations des audits des marchés publics a été élaboré et validé par l'équipe de la réforme.

Comme perspective, le Service Réglementation et Audits va renforcer son activité en ce qui concerne la collecte des textes relatifs aux marchés publics et réaliser la mission d'audit interne des marchés publics.

▪ Service des régimes Particuliers

Au titre de l'année 2009, on note quarante neuf (49) cas de demande de résiliations de marchés. Sur les quarante neuf (49) demandes, quarante huit (48) arrêtés ont été signés et une (1) rejetée.

Deux (2) entreprises ont été résiliées avec faute tandis que les autres entreprises ont été résiliées **sans faute**.



Comme difficultés, nous avons :

- l'application de la clause dite « **résiliation pour nécessité de services** » qui **pose problème** compte tenu du fait que l'arrêté n° 120/MEF DU 10 mai 1999 fixant les modalités de résiliation ne fait pas cas de ce motif.
- l'introduction des demandes de résiliation par le maître d'œuvre public sans en faire l'ampliation à l'autorité contractante.

Toutes ces demandes dérogatoires (Avenants, gré à gré, appels d'offres restreint) doivent être centralisées pour un meilleur suivi.

▪ **Service Etudes et Evaluation**

Le service fait les opérations de début de gestion à savoir :

- passer les critères à marchés sur les lignes mises à disposition par la Direction du Budget de l'Etat ;
- valider les lignes et les notifier aux différents administrateurs de crédits.

Au niveau des opérations de fin de gestion, le Service fait la déréservation des crédits non engagés et les crédits engagés non pris en charge de toutes les lignes réservées afin de permettre à la Direction du Budget de l'Etat de faire le point des crédits effectivement consommés au cours de l'année budgétaire.

Outre ces deux importantes opérations, le service gère les réservations de crédit, conçoit des tableaux statistiques à programmer dans le SIGMAP, fait des collectes de données pour les besoins de l'évaluation des activités de la DMP.

Ainsi, au 31 décembre 2009, nous avons 4412 saisies pour les ouvertures de plis et 858 pour les jugements d'appel d'offres, soit un total de 5270 saisies. Celles-ci correspondent à 419 procès verbaux d'ouverture de plis (PV) et 382 PV pour les jugements, soit un total de 801 PV. Ces saisies sont non seulement utilisées pour des besoins statistiques mais aussi utilisées pour les données à faire paraître au journal des marchés publics.

Comme perspectives, le Service Etudes et Evaluation envisage de:

- continuer à travailler avec les développeurs du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) afin de finaliser tous les tableaux statistiques conçus pour une production en temps réel de données ;



- capter toutes les informations sur les marchés publics via le SIGMAP en mettant au besoin des verrous pour contraindre les acteurs à renseigner tous les champs du système mis en place ;
- s'assurer de la fiabilité des données qui entrent dans le SIGMAP.

2.3.2- Sous-direction des Procédures et Opérations

Différentes activités ont été menées. Ainsi, nous avons :

- ***Opérations de rentrée budgétaire***

Dans le cadre de la préparation de la rentrée budgétaire 2009, la Direction des Marchés Publics (DMP) a programmé des séances de travail et de concertation avec les différents acteurs du système de passation des marchés, dans l'ordre suivant :

1. les Directeurs des Affaires Administratives et Financières ;
2. les Points Focaux des marchés publics ;
3. les Coordonnateurs de Projets ;
4. les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage délégués de l'Etat ;
5. les Secrétaires Généraux et Directeurs Techniques du District et des Communes d'Abidjan ;
6. l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire et la Chambre Nationale des Ingénieurs conseils et Experts de Génie Civil et de Bâtiments de Côte d'Ivoire ;
7. le Directeur du Contrôle Budgétaire et le Directeur du Contrôle Financier.

Ces séances ont porté sur les difficultés rencontrées par les acteurs en 2008 et les dispositions relatives à la passation des marchés publics pour l'année 2009.

A l'occasion de ces séances, des informations ont été données sur les points suivants :

- le cadre législatif et réglementaire avec l'annonce des résultats des réformes en cours notamment l'adoption d'un nouveau code des marchés publics ;



- le Cadre institutionnel avec la création de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ARNMP), organe de régulation des marchés publics, consacrant la séparation des fonctions de contrôle et de régulation et le recentrage des missions de la Direction des marchés publics ;
- la gestion opérationnelle notamment, en ce qui concerne le respect des dispositions relatives aux procédures prévues par le code des marchés publics et les mesures d'assouplissement éventuelles en vue d'assurer la célérité dans le traitement des dossiers ;
- le Système d'information, avec la finalisation du site web de la DMP en cours et l'augmentation de la fréquence de la publication du Journal des Marchés Publics de 3 à 4 fois par mois ;
- le renforcement des capacités avec l'organisation de formations pour la vulgarisation du nouveau Code des marchés publics.

Il est à noter qu'une deuxième séance de ce genre a eu lieu en cours d'exercice budgétaire pour faire le point de l'exécution du budget par les procédures des marchés publics.

- ***Révision des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)***

- Révision des DAO de travaux

Les dossiers d'appel d'offres en usage à la DMP notamment dans le domaine des travaux ont pour critères d'analyse le système de notation dans lequel chaque rubrique est notée pour obtenir un total de points déterminant la qualification ou non du soumissionnaire. Ce système ayant fait l'objet de critiques de la part des partenaires au développement, il est apparu nécessaire de le réviser. C'est dans cette optique qu'il a été entrepris la révision des critères d'analyse des dossiers en adoptant le système de la « post-qualification ».

Ce système a pour objet de vérifier que le soumissionnaire remplit les conditions minimums requises pour être qualifié sans attribution de note à un quelconque poste. Ainsi, six (06) dossiers d'appel d'offres dans le domaine des travaux de bâtiments (04), routes (01) et électrification (01), ont été révisés. Ce système a pour conséquence d'attribuer le marché au soumissionnaire le moins disant qui satisfait aux critères de post qualification. Il est prévu pour s'étendre à d'autres types de dossiers d'appels d'offres. Toutefois, pour l'année 2009, ces dossiers n'ont pas été utilisés.



- Révision du DAO de fourniture de denrées alimentaires pour les Maisons d'Arrêt et de Correction

La fourniture de denrées alimentaires pour les maisons d'arrêt et de correction faisait l'objet d'un appel d'offres dans lequel des prix planchers et plafonds étaient fixés par l'autorité contractante en vue de servir de balise et référence dans l'attribution des marchés. Après analyse de cet état de fait, il est apparu que ce système ne permettait pas une concurrence saine entre les soumissionnaires. La révision de ce dossier a été entreprise pour supprimer ces limites qui ne permettaient pas aux entreprises de faire une offre tenant compte de leur capacité réelle. Dans le même temps il a été revu le critère de l'attribution d'un même article par subdivision à quatre entreprises pour ne retenir que trois entreprises maximum.

- *Contrôle a posteriori*

Dans le cadre des missions nouvelles de la DMP en matière de contrôle a posteriori des opérations de passation des marchés, des équipes sont allées sur le terrain pour des contrôles portant sur un total de seize (16) marchés dont les attributions se sont faites en dessous du seuil de 100 000 000 de francs CFA. A l'issue de ces contrôles, des rapports ont été produits en vue de publication sur le site Internet de la DMP. Il est à noter qu'il s'agit de la deuxième expérience de la DMP pour ce genre de mission.

- *Contrôle de l'authenticité des attestations de bonne exécution*

A la suite de constats de fraudes sur les attestations de bonne exécution présentées par les soumissionnaires aux appels d'offres, une campagne de sensibilisation a été faite en vue d'attirer l'attention des concernés sur les sanctions encourues. Après cette période de sensibilisation, la DMP a entrepris la vérification systématique des dites attestations, contenues dans les dossiers des candidats.

A ce jour, le bilan des vérifications des attestations de bonne exécution est le suivant :

- 117 autorités contractantes interrogées ;
- 89 entreprises concernées par les vérifications dont 29 ont été reconnues coupables de production de fausses pièces.

Une base de données a été mise en place à la Direction des marchés publics, afin de faciliter les vérifications et constituer l'historique des contrôles. La



DMP entend passer à une seconde phase dans les contrôles en mettant en œuvre les sanctions prévues à cet effet.

- **Marchés en dessous de 100 millions traités et archivés**

En 2009, les marchés en-dessous de 100 millions ont été reçus et traités. Le tableau ci-dessous montre leur répartition par type.

Tableau 10 : Etat des marchés en dessous de 100 millions reçus

	FOURNITURES	PRESTATIONS	TRAVAU X	TOTAL
Marchés traités hors SIGMAP 2009	14	5	13	32
MARCHES TRAITES PAR SIGMAP 2009	76	47	9	132
TOTAL 2009	90	52	22	164
TOTAL 2006-2007-2008		323		
TOTAL GENERAL		487		

N.B : ces résultats pourraient croître jusqu'à la fin de l'année 2009

2.3.3- Sous-direction des Systèmes d'Information et de la Communication

L'activité de cette Sous-direction se décline à travers les différents Services.

- **Le Service de l'Informatique et des Réseaux**
Au titre de l'exploitation et des études (CEE)

L'exploitation des applications et l'assistance aux utilisateurs sont assurées avec beaucoup de difficultés dues au manque de personnel d'appui.

Le projet « vérification des pièces fournies lors des appels d'offres » est achevé. Les autres projets, gestion du courrier interne et gestion du parc informatique sont au stade d'études.

Les activités relatives au site internet (www.dmp.finances.gouv.ci) ont porté sur la revue des pages du portail en vue de leur amélioration.

Comme perspectives, il y a :

- la maîtrise de l'outil SIGMAP, la formation et l'assistance aux acteurs du système ;



- la mise en place d'un cadre d'échange avec les services en charge des outils de gestion financière (SIGFIP, SIGBUD, ASTER, RICL,...) ;
- la poursuite et la finalisation des autres projets informatiques initiés ;
- la mise en place effective de la cellule de gestion du portail des marchés publics chargée de la validation des informations et d'implémentation des pages ;
- le renforcement de capacité du personnel informatique.

Au titre de l'équipement, des systèmes et réseaux (CESR)

Les activités ont porté sur le suivi de la réparation des ordinateurs et leur réintégration dans le parc informatique et la gestion des consommables d'une part et les interventions systèmes et l'administration réseau d'autre part.

Les perspectives en ce qui concerne cette cellule sont :

- l'acquisition d'une salle équipée pour la maintenance de premier niveau et le stockage des équipements informatiques ;
 - la reprise totale du câblage du réseau informatique et le rétablissement de la fourniture du courant électrique sécurisé de la SNDI.
- *Le Service des Archives et de la Documentation*

Depuis mars 2000, un « Projet de réorganisation des Archives et de création d'une unité documentaire » est mis en place.

L'objectif du projet est de réhabiliter et d'informatiser les archives de la direction et de parer à l'absence totale de documentation de droit comparé sur les marchés publics.

Les résultats attendus sont :

- disposer d'un service de documentation fournie en ouvrages et revues spécialisés ainsi que des ouvrages de références (dictionnaires, encyclopédies, lexiques juridiques, ...) avec une salle de consultation ;
- disposer d'un service d'archives avec des salles de stockage bien aménagées, équipées de rayonnages,
- avoir des documents traités et bien classés dans les conditions de conservation requises ;
- former le personnel scientifique et technique aux nouvelles techniques de gestion électronique des documents ;
- faciliter la circulation et l'accès à l'information ;



- créer les archives de substitution (microfilmer ou scanner) les documents d'archives ;
- renforcer le personnel scientifique et technique des archives et de la documentation ;
- sensibiliser et au besoin, former l'ensemble du personnel sur la gestion des archives ;
- sécuriser les archives des marchés publics ;
- informatiser la gestion des archives et de la documentation.

Les activités qui restent à réaliser sont :

- le transfert des documents non actifs des bureaux dans les salles de stockage ;
- la politique de destruction des archives à mettre en place après les délais légaux de conservation ;
- le renforcement de la numérisation des documents d'archives par l'acquisition d'un nouveau scanner de grande capacité du fait du dysfonctionnement des deux scanners de marque XEROS acquis ;
- la mise en place du volet documentation par l'affectation d'un local et son aménagement ;
- la réinstallation du paramétrage des équipements informatiques pour le fonctionnement de la GED ;
- l'affectation d'un bureau à l'archiviste nouvellement recruté ;
- l'installation d'un split pour sécuriser le scanner installé dans le bureau du Chef de Service ;
- la dotation du Service des Archives et de la Documentation d'un budget pour permettre d'acquérir un fonds documentaire ainsi que les fournitures techniques (registres, feutres, boîtes d'archives, chemises, sous chemises, marqueurs, blouses, boîtes de lait non sucré).

▪ **Le Service de l'Information et de l'édition**

Le Service, édite périodiquement deux supports d'information dont une publication ordinaire du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) et le numéro spécial du BOMP. Dans le numéro ordinaire, il est publié les avis d'Appels d'Offres Ouverts (AOO), les listes des Appels d'Offres Restreints (AOR) et des Appels d'Offres jugés.

En ce qui concerne le numéro spécial du BOMP, quatre numéros spéciaux ont été produits en 2009.

Nous notons pour l'exercice 2009, un bon fonctionnement de l'imprimerie qui a pu assurer la parution régulière de tous les journaux, à l'exception du



1000^{ème} numéro et du numéro spécial d'octobre 2009 qui ont été publiés en retard à cause de certains problèmes techniques.

2.3.4- Sous-direction de la Formation

La formation effectuée par la DMP en faveur des acteurs en cette année 2009 se décline en trois (03) principaux points :

- *Formation interne et externe*

Dans le cadre de la réforme des Marchés Publics sanctionnée par le code des Marchés Publics de 2005, une place de choix a été accordée à la formation aussi bien en interne que celle des partenaires extérieurs. La formation en interne est maintenant à sa troisième année et continue de répondre aux objectifs généraux que s'est fixée la Direction des Marchés Publics en matière de renforcement des capacités.

Pour l'année 2009, c'est dans le contexte de la reprise des activités avec les Bailleurs (projets cofinancés) et de l'attente de l'application des résultats de la nouvelle réforme que se sont déroulées ces formations qui s'articulent autour des points suivants :

- des séances de formation en interne tous les jeudis;
- neuf (09) sessions de formation à l'extérieur au cours de l'exercice 2009 ont connu la participation des cadres de la DMP.

Comme satisfaction, en 12 mois, des formateurs expérimentés tout comme des novices se sont succédés à la chaire pour former leurs collègues. Treize (13) cadres ont été formés à l'extérieur soit trois (3) fois plus que les cadres formés durant toute l'année 2008 à l'extérieur. Cela est à mettre à l'actif de la reprise des relations avec les bailleurs, la plupart de ces voyages ayant été financés par eux. Sept (7) agents en centrale contre cinq (05) agents en région ont bénéficié des formations à l'extérieur. Ce ratio est plus que satisfaisant quand on sait qu'il y a trois (3) fois moins de cadres en région qu'en centrale.

En 2009, aucune formation en interne n'a été dispensée à l'endroit des agents d'appui de la DMP. L'exercice prochain devra y remédier.

Comme perspectives, la Sous direction de l'Assistance et de la Formation envisage pour l'année 2010 de:

- mettre à contribution** tous les cadres formateurs aussi bien ceux de la Centrale que ceux des régions en les sollicitant pour les formations en interne ;
- travailler en symbiose** avec les Directions Régionales (DR) pour organiser des séances de formation dans les DR afin que la formation soit étendue à tout le territoire ;



-**poursuivre la recherche de financement** notamment auprès des projets cofinancés pour le renforcement des capacités des cadres de la DMP à l'extérieur du pays;

-**prévoir des séances de formation** à l'endroit des agents d'appui de la DMP ;

-**créer la motivation** pour les séances de formations en interne en désignant parmi les cadres assidus à ces séances ceux qui bénéficieront des formations à l'extérieur ;

-**poursuivre les initiatives** en vue de la formation (par des partenaires) sur des thèmes connexes aux marchés publics.

▪ *Formation à l'endroit des partenaires*

L'une des priorités de la Sous direction de l'Assistance et de la Formation est d'assister les partenaires et acteurs des marchés publics. Cette assistance revêt différentes formes dont les séminaires et ateliers de formation. Pour l'année 2009, année charnière parce qu'un nouveau code issu de la réforme des marchés publics a été adopté, il était prévu de revoir les acquis avant de faire la promotion du nouveau code.

Des formations ponctuelles ont donc été faites à l'endroit de certaines structures qui en ont exprimé le besoin (formation à la carte, à la demande).

De façon détaillée, six (06) formations dont cinq (05) pour lesquelles la DMP a été expressément sollicitée par ses partenaires et une (1) formation organisée par la DMP.

Comme insuffisance, nous avons :

-la formation des Contrôleurs Budgétaires, prévue par la DMP dans son plan de formation qui n'a toujours pas pu se tenir faute de trésorerie ;

-en outre, faute de financement la DMP n'a pas d'autonomie sur les formations et ne peut toujours mettre en œuvre son plan de formation. N'eussent été les sollicitations dont elle a fait l'objet ce bilan aurait été maigre.

Pour l'exercice 2010, les perspectives sont essentiellement centrées sur la nouvelle réglementation et l'opérationnalisation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics. En outre les activités prévues ne pourront se réaliser que si le financement est disponible. Il s'agira donc pour 2010 de :

-**finaliser les accords** de formation notamment avec l'OIPR et la PSP afin de mettre en œuvre les formations prévues ;

-**poursuivre le renforcement des capacités** des unités de coordination des projets sur les procédures nationales et bailleurs ;



-faire des séances de sensibilisation (formation de proximité) notamment à l'endroit des acteurs des marchés publics : administration, collectivités, SODE, EPN etc. pour la vulgarisation du code récemment adopté ;

-faire des formations plus pointues à l'endroit des Membres de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics dans le cadre de la réforme des marchés publics ;

-finaliser les accords de financement des formations par la Banque Mondiale dans le cadre du DGDI et par la BAD dans le cadre de l'appui ciblé pour le renforcement des capacités ;

-rechercher le financement pour des formations ciblées notamment la formation des Contrôleurs Budgétaires telle que prévue par la DMP dans son plan d'action 2009.

2.4 - MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

2.4.1- Banque de données des prix de référence (BDPR)

La Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) initiée par la DMP, est un outil de collecte et de gestion de l'information sur les prix. La mise en place de ce projet a débuté depuis octobre 2002. Le consultant, prestataire de services, est le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). Son exploitation vise à contribuer à la maîtrise des coûts de la dépense publique et à la rationalisation des allocations budgétaires.

En 2008, le module 1 « Fournitures et équipements » a été mené à terme et la version 0 du logiciel «BDPR» est terminée.

L'état d'avancement est que l'enquête a repris en 2008, par le module 1 « Fournitures et équipements ». Hormis les items spécifiques à la santé, à la sécurité et à la défense, six cent trente sept (637) items ont été identifiés dont cinq cent vingt six (526) en fournitures de bureau, trente deux (32) en matériel de bureau et soixante dix neuf (79) en matériel informatique. Les prix de référence de ces items et la version 0 du logiciel « BDPR » ont été validés par le Comité de Pilotage de la BDPR. Les prix de référence validés ont été mis à la disposition du Ministre de l'Economie et des Finances sur support papier et sur support électronique (CD Rom Interactif).

La DMP a établi la liste de tous les utilisateurs et leurs niveaux d'accès, acquis des locaux pour l'hébergement du personnel et des équipements du projet et trouvé le financement du transfert du projet aux Services compétents de la



DMP.

Les perspectives se situent au niveau de l'acquisition des serveurs de la BDPR dont la commande a été lancée, de l'aménagement des locaux acquis à cet effet, du recrutement du personnel de gestion de la base et du traitement des modules 2 et 3 relatifs respectivement aux « Travaux » et « Prestations de service ». La DMP a obtenu le 10 décembre 2009 un financement du DGDI pour couvrir le coût du transfert de la BDPR à la DMP.

Il est impérieux aujourd'hui de prendre les dispositions utiles pour faire aboutir ce projet qui permettra une meilleure maîtrise des dépenses publiques et une prévision budgétaire plus réaliste.

2.4.2 - Projet de catégorisation des entreprises

La catégorisation est l'évaluation et le classement annuel des entreprises en différentes catégories homogènes en fonction de leurs capacités techniques et financières. La classification se fonde sur des critères de performances tenant compte des immobilisations et équipements, des ressources humaines, de la capacité financière et de la capacité technique des entreprises du secteur. La catégorisation des entreprises s'inscrit dans le cadre de la recherche de l'efficacité des marchés publics.

Pour mémoire, il est à noter que le projet a démarré en février 2004 mais les activités du Comité de Pilotage connaissent un arrêt depuis le 18 octobre 2006, suite à des difficultés de financement des opérations.

Le point des activités jusqu'au 18 octobre 2006 se résume comme suit :

- ***Au niveau des dossiers de classification des entreprises***

Le dossier relatif au bâtiment tout corps d'état est finalisé. Un dossier relatif aux corps d'états secondaires du bâtiment était en cours d'élaboration par la Commission Technique.

Le dossier portant sur les travaux routiers, terrassement et voirie (première classe), dont l'examen était en cours, devait être finalisé par le Comité de pilotage.

- ***Au niveau du plan de Communication***

Les spots radios et télévision devraient être validés par le Comité de Pilotage ; Les différentes factures pro forma relatives à la mise en œuvre du plan de communication ont été collectées, mais nécessitent une mise à jour.



▪ *Au niveau des aspects financiers*

Le budget de la Commission technique avait été validé et comprenait essentiellement l'acquisition d'équipement informatique, de mobilier de bureau et des consommables informatiques pour un montant de **26 725 000 F CFA**.

Globalement, le budget du projet de catégorisation des entreprises s'élevait à 86 993 200 F CFA. Ce budget prend en compte, en plus de celui de la Commission technique et de la motivation des membres en carburant, les éléments suivants :

- l'organisation de voyages d'études ;
- l'élaboration d'une base de données et l'équipement en matériels informatiques ;
- la mise en œuvre du plan de communication ;
- les déplacements pour les visites des locaux des candidats et la motivation des membres.

2.4.3- La démarche qualité dans les marchés publics

La Direction des Marchés Publics, s'inscrivant dans la politique générale d'assainissement des finances publiques par la recherche de la qualité, a intégré la démarche qualité dans son plan d'action et en a fait un objectif stratégique majeur. Ainsi, par un vaste programme de formation de tous ses cadres, assuré par la société CODINORM, organisme national de normalisation et de certification, elle entend mettre en place un système de management de la qualité (SMQ) qui permettra l'acquisition de biens et services de référence.

La formation relative à la mise en œuvre d'un système de management de la qualité à la DMP a démarré depuis le lundi 1er septembre 2008 et a continué toute l'année 2009 pour la première vague. Elle est prévue pour s'étendre sur l'ensemble du personnel.

A ce stade du projet, l'on peut estimer le taux global de réalisation à environ 50%. Il a été prévu d'en faire une restitution partielle avant la fin du mois de janvier 2010 pour motiver à nouveau l'ensemble des acteurs. Le cours sur l'audit interne est également prévu et un nouveau chronogramme sera établi pour entamer la formation des autres groupes d'auditeurs.



III- DIFFICULTES DE LA GESTION 2009

Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2009 sont les suivantes :

- ✓ problèmes de matériels et logistiques pour le bon fonctionnement de la Direction Centrale et des Directions Régionales (DR), notamment en véhicules et surtout en carburant au niveau régional compte tenu des distances à parcourir ;
- ✓ problèmes de locaux pour l'installation du personnel au niveau central ;
- ✓ manque de moyens financiers pour assurer la formation des partenaires au système des marchés publics surtout la non effectivité du financement DGDI;
- ✓ manque de financement pour les projets d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;
- ✓ manque de câblage et connexion des DR aux SIGFIP et SIGMAP.

IV- PROGRAMME D'ACTIVITES 2010

Le programme d'activités 2010 est résumé dans le tableau suivant :



Actions à mener	Période d'exécution	Objectifs mesurables	Indicateurs de Mesure	Moyens de réalisation	Observations
Poursuite de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics					
- Actions concrètes					
1. Opérationnalisation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)	Fin mars 2010	L'ANRMP installée et fonctionnelle	Les textes d'installation de cette autorité		
2. Formation des acteurs du système	Toute l'année 2010	Maîtrise des nouvelles procédures par ces acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Formation ANRMP • Formation DAAF • Formation C.F • Formation C.B • Formation des Collectivités • etc. 	Rapport de formation	<i>Une stratégie Nationale de formation est prévue au plan d'action PEMFAR</i>
3- Poursuite de la déconcentration	Fin 2010	Direction Régionale ouverte	• DR nommé	Arrêté de nomination	-
Poursuite de la mise en œuvre du SIGMAP et amélioration du Système					
- Actions concrètes					
1. Etendre le SIGMAP aux Projets cofinancés	Fin décembre 2010	Assurer plus de transparence et une meilleure traçabilité des opérations de gestion des Marchés Publics	Nombre de structures connectées au SIGMAP	Etat des structures connectées au SIGMAP	<i>Appui attendu du DGDI</i>
2. Site Internet de la DMP : mise en place du volet dénonciation - Création d'un numéro vert	Fin juin 2010	Création et opérationnalisation du volet dénonciation du Site DMP	Adresse du site, et nombre de consultations enregistrées	Page d'accueil du site Nombre de consultations	-
3. Formalisation de l'obligation de recourir au SIGMAP par un texte réglementaire	Fin juin 2010	Rédaction et signature du texte réglementaire	Texte réglementaire de cet outil	Copie du texte	-



Politiques d'Actions et Actions Concrètes à mener	Période d'exécution	Objectifs mesurables	Indicateurs de Mesure	Moyens de réalisation	Observation
Poursuite de la mise en œuvre du SIGMAP et amélioration du Système					
- Actions concrètes					
4. Développer et mettre en œuvre le module des SODE et améliorer le module des Régies dans le SIGMAP	Fin décembre 2010	Les opérations des SODE renseignées effectivement par Point Focal (Direction des Participations et de la Privatisation (DPP)) La traçabilité des opérations des Régies	Prise en compte des aspects spécifiques de la nomenclature budgétaire des SODE et Régies	Etat des opérations des SODE et des Régies	<i>Proposé au titre des projets à financer par le PEMFAR (Module 2)</i>
Mise en œuvre de dispositions d'appui à l'efficacité globale des marchés publics					
- Actions concrètes					
Banque de données des prix de référence					
1. Installer et exploiter le 1 ^{er} module des prix de référence (fournitures) 2- Poursuivre l'étude pour les module 2 (travaux) et 3 (Prestations de services).	Toute l'année 2010	Réduire les coûts des achats publics à travers un renforcement du contrôle des prix	Installation et exploitation du premier module	Copie du catalogue de prix de référence. Les actes liés au lancement	<i>Proposé au titre des projets à financer par le PEMFAR (Module 2)</i>
Catégorisation des entreprises					
1. Poursuivre la catégorisation des entreprises du bâtiment et Travaux Publics	Décembre 2010	recherche de l'efficacité des marchés publics de travaux	Tableau des catégories validées	Catalogue de classification des entreprises	<i>Proposé au titre des projets à financer par le PEMFAR</i>
Démarché qualité					
1. Inscrire la DMP dans une démarche qualité si possible avoir la certification	Fin décembre 2010	Recherche de l'efficacité des services offerts par la DMP	-maîtrise des délais -accueil -maîtrise des procédures	Manuel de qualité	<i>Formation des cadres en cours avec CODINORM</i>
Dossiers d'Appel d'Offres types					
1. Adapter les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)	Fin juin 2010	Recherche de l'efficacité en passation de marchés publics	maîtrise des procédures Nationales et Bailleurs	Copie des DAO	<i>Financement DGDI</i>

Nom du document : Rapport d'Activité 2009
Répertoire : C:\Users\Administrateur\Documents
Modèle : C:\Users\Administrateur\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.do
tm
Titre : 0000000000MINISTERE DE L'ECONOMIE
Sujet :
Auteur : M. KPAHIRO
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 31/03/2008 14:57:00
N° de révision : 245
Dernier enregistr. le : 10/03/2010 09:30:00
Dernier enregistrement par : nguessan
Temps total d'édition : 5 201 Minutes
Dernière impression sur : 25/06/2010 10:32:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 32
Nombre de mots : 8 670 (approx.)
Nombre de caractères : 47 690 (approx.)